

 <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>Service régional de la formation et du développement</p>	<p>Coopération internationale Aides à la mobilité des apprenants 2020</p>
---	--	---

Procès verbal de la commission d'attribution des aides à la mobilité internationale

La commission d'attribution des aides à la mobilité internationale s'est réunie le 26 juin 2020 dans le cadre du Comité Directeur (CODIR) du réseau Educoop

Étaient présents : H Barres, JM Gentner, P Michel, C Mestre, E Titeux, B Furon
Rédaction : B Furon

1/ Présentation des demandes effectuées

- Somme allouée par la DGER/BRECI : 52 050 € (dotation équivalente 2019 avant complément)
- Nombre de dossiers éligibles et traités :
 - X 2 demandes de régulation 2019 pour une valeur de 170 euros chacune (valeur 2019)
 - X 27 mobilités confirmées pour 126 semaines
 - X 43 mobilités potentielles à prévoir pour un total de 210 semaines
- Nombre de dossiers non éligibles : 11 (durée trop courte et programmés en 2021 mais déposés en cas d'allègement de l'attribution des aides)

2/ Critères de distribution retenus

Après plusieurs projections et du fait de nombre limité de dossier en lien avec la pandémie, la commission a acté :

- De prendre en charge les 2 dossiers de 2019 pour une valeur de 170 euros chacun,
- De conserver une partie d'autofinancement même réduite par les apprenants,
- De verser une aide de base de 250 euros plus 20 euros par semaines à chaque mobilité,
- De verser 1000 euros (limite maximum) pour les projets les plus coûteux (durée/transport)
- De Verser 70 % au départ puis 30 % pour faciliter la récupération des justificatifs,
- De mettre en attente le versement des mobilités potentielles 2020,
- De relancer les établissements afin d'obtenir de nouveaux dossiers avant le 20 septembre 2020,
- De prendre en charge les frais engagés par les apprenants et validés par les établissements sans que la mobilité ait pu être réalisée du fait de la pandémie conformément à la note de la DGER

3/ Synthèse

		Nb de bénéficiaire	Nb de semaines		
Budget 2020	52050			Nb de dossier 2020	70
Régularisation 2019	340	2	8	Moyenne par dossier	348,00 €
Mobilité 2020	10270	27	126	Nb de dossier 2019	243
Prévisionnel 2020	14480	43	210	Moyenne par dossier	294,00 €
Solde	26960			Nb de dossier 2018	185
				Moyenne par dossier	254,00 €
Non conformes		11	31		
Annulées		101	515		

La Cheffe du Service Régional de la Formation et du Développement par interim
Par délégation du DRAAF
Auvergne-Rhône-Alpes

Nathalie PRUDON DESGOUTTES

Diffusion : Directeurs d'EPLEFPA, représentants régionaux de l'enseignement agricole privé, membres du Comité Directeur (CODIR)